

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 27 mars 2015

Question écrite urgente

Une éclipse qui éclipse la culture scientifique?

Une éclipse de soleil, même partielle, est un phénomène rare. Ambiance particulière dans la nature, beauté, alignement quasi parfait des astres, voilà de quoi réjouir et intriguer les esprits. Ce phénomène céleste suscite donc des interrogations auprès de la population mais surtout auprès des élèves, dont la curiosité est une richesse que l'on se doit d'exploiter.

Par ailleurs, on déplore le recul des études scientifiques, non seulement dans le choix des collégiens mais encore dans celui des étudiants universitaires, notamment en physique.

Or cette éclipse du 20 mars 2015 était prévue et attendue depuis des décennies ; on pouvait aisément la préparer durant les cours, l'expliquer, en montrer le mécanisme et anticiper la sécurité absolue de son observation en prévoyant soit l'acquisition de matériel d'observation sûr (lunettes agrées), soit en confectionnant un sténopé.

Alors que penser de ces chefs de service du DIP ou de ces directeurs d'établissements scolaires qui ont interdit aux enseignants et à leurs élèves de sortir durant l'éclipse, relayant les croyances ancestrales selon lesquelles il faut se calfeutrer pendant ces événements terrifiants ? Une telle attitude dénote non seulement des carences scientifiques et culturelles graves, mais également une conception de la pédagogie et de l'enseignement des plus discutables de la part de professionnels qui sont censés fonder leurs réactions sur la raison.

Il s'agit d'une occasion manquée, d'incompétences révélées au grand jour et d'une image dommageable – une de plus – du DIP auprès de la population.

Mes questions sont les suivantes :

- **Comment se fait-il qu'au DIP il existe encore de pareilles balivernes qui contribuent à réduire l'image de la science à une simple reconnaissance de la « magie » des phénomènes naturels ?**
- **D'où venaient les consignes, et pourquoi ne pas avoir sollicité l'avis de gens compétents, par exemple l'Observatoire de Genève ?**

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.